

IV – Louis XIV et la monarchie absolue

A - L'établissement de la monarchie absolue en France (1589-1661)

Alors que les guerres de religion ont affaibli la première monarchie absolue établie par François Ier au début du XVI^e siècle, Henri IV et ses successeurs vont s'efforcer de rétablir l'autorité royale.

1 - Les adversaires de la monarchie absolue

Ce sont ceux qui constituent les corps intermédiaires traditionnels lesquels, avec les privilèges dont ils disposent, forment des contre-pouvoirs :

- la noblesse (en particulier les grands seigneurs, qui veulent contrôler le pouvoir du roi) ;
- les parlements (notamment le Parlement de Paris), qui veulent contrôler le pouvoir législatif ;
- les pouvoirs urbains (les villes possèdent de nombreux privilèges) ;
- les protestants qui, avec les places de sûreté octroyées par l'édit de Nantes en 1598, constituent une force largement indépendante.

2 - Une marche difficile vers la monarchie absolue

Les rois gouvernent avec un « principal ministre » (= premier ministre) et rencontrent de nombreuses difficultés.

a – Henri IV et Sully (1589-1610)

Roi en titre depuis 1589, Henri IV n'est vraiment maître de son royaume qu'en 1598 (édit de Nantes et paix de Vervins). Intelligent et énergique, il veut être obéi de tous, en particulier des parlements. Le trésor royal est rétabli grâce à la gestion sévère de Sully. Un gros effort est en effet accompli pour restaurer l'économie du pays, surtout l'agriculture. Barthélémy de Laffemas développe ainsi les activités industrielles et commerciales (création de la manufacture des Gobelins à Paris en 1601) ; Henri IV soutient les entreprises coloniales des armateurs saintongeais et normands ; ainsi, en 1608, Samuel Champlain fonde Québec.

Malgré l'annexion de la Bresse, du Bugey et du Pays de Gex (1600-1601) aux dépens de la Savoie, le royaume reste encerclé par les possessions espagnoles ; Henri IV veut briser l'étau en soutenant les princes protestants rhénans.

Henri IV reste cependant fortement impopulaire : les impôts sont lourds ; les catholiques doutent de la sincérité de sa conversion tandis que les protestants lui reprochent sa « trahison » ; il est l'objet de plusieurs tentatives d'assassinat. Au moment de partir en guerre contre l'Espagne, il est assassiné par Ravallac (14 mai 1610).

b - Louis XIII et Richelieu

La crise de la régence (1610-1617)

En 1610, Louis XIII n'est âgé que de 9 ans et sa mère Marie de Médicis exerce la régence ; elle gouverne avec son favori italien Concino Concini. Des révoltes nobiliaires éclatent (celle de Condé) et les états généraux réunis en 1614-1615 sont un échec, faute d'entente entre les députés des trois ordres. La politique d'entente avec l'Espagne conduite par la régente et Concini aboutit au mariage de Louis XIII avec l'infante Anne d'Autriche (fille de Philippe III d'Espagne). Une forte influence

italienne et espagnole s'exerce sur la cour de France ; le modèle absolutiste espagnol va ainsi jouer un rôle déterminant pour la mise en place de la monarchie absolue en France.

En 1617, Louis XIII fait assassiner Concini et semble vouloir exercer le pouvoir mais laisse en fait gouverner son favori, Luynes tandis que des troubles éclatent dans le royaume, fomentés par Marie de Médicis et par le duc d'Epemon (1619-1620) ; au cours d'une expédition contre les protestants révoltés que Luynes meurt (siège de Montauban en 1621).

Marie de Médicis semble reprendre son influence sur son fils ; en 1624, elle fait entrer le cardinal de Richelieu (qui s'est fait connaître lors des états généraux de 1614-1615) au conseil du roi. D'abord méfiant, Louis XIII lui fait ensuite toute confiance mais exerce une surveillance étroite sur les affaires et les décisions.

Le gouvernement de Louis XIII et de Richelieu (1624-1643)

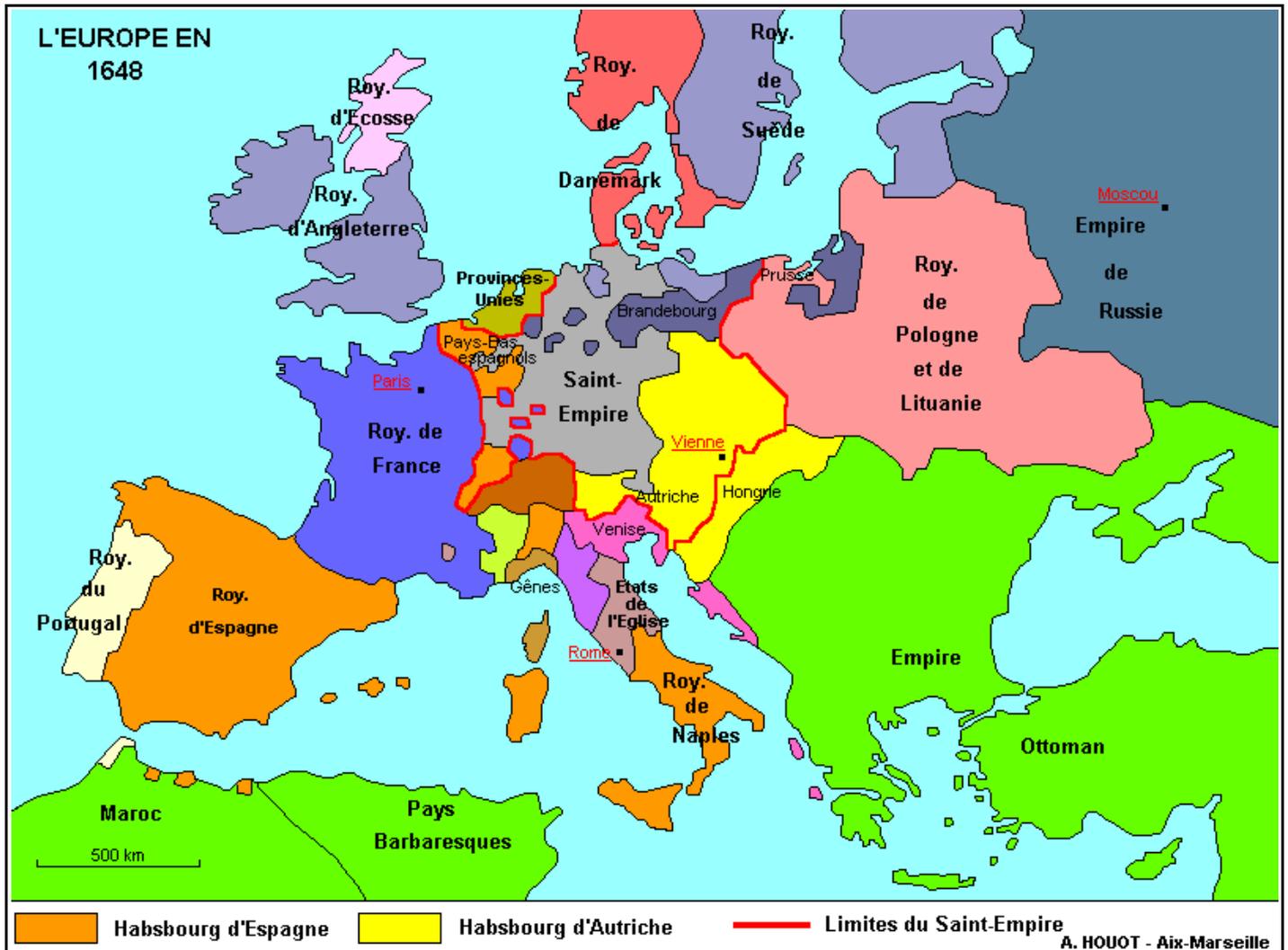
Richelieu lui promet de mettre toute son énergie au service de la raison d'Etat et de la puissance royale ; son programme tient en quatre points principaux :

- **« ruiner le parti huguenot »** : les protestants, soutenus par les Anglais, s'appuient sur leurs places de sûreté pour se révolter ; le siège et la prise de La Rochelle (1627-1628) leur enlève leur principale place forte ; par l'édit de grâce d'Alès (1629), Louis XIII et Richelieu confirment les libertés religieuses accordées aux protestants par l'édit de Nantes mais leur retirent leurs places de sûreté et interdit leurs assemblées politiques. C'est la fin des guerres de religion en France ;
- **« rabaisser l'orgueil des Grands »** : de nombreux complots sont organisés par des nobles contre Richelieu (conspiration de Chalais en 1626, conspiration de Cinq-Mars en 1642), complots souvent conduits avec l'appui de Gaston d'Orléans (frère du roi) et de Marie de Médicis. Ces complots sont brutalement réprimés ; Marie de Médicis est exilé après la Journée des Dupes en 1630 et le parti dévôt est neutralisé. Les duels sont interdits et sévèrement réprimés ; les châteaux forts non stratégiques sont démantelés afin de ne pouvoir être utilisés comme points d'appui pour des révoltes ;
- **« réduire tous ses sujets en leur devoir »** : l'accroissement de la pression fiscale (du fait du coût de la politique royale, en particulier de la politique étrangère et de la guerre), de nombreuses révoltes paysannes éclatent : révolte des Croquants dans le Quercy en 1624 puis de nouveau en 1636-1637 (plus de 1000 d'entre eux sont massacrés à La Sauvetat-du-Dropt dans le Périgord) ; révolte des Nu-pieds (ou « va-nu-pieds ») en Normandie en 1639 ; conspiration de Madaillan (chef croquant) contre Richelieu en 1641. Toutes sont brutalement écrasées. Une série de mesures renforce le gouvernement :
 - réorganisation du Conseil du roi (le Conseil des Affaires et des Dépêches devient prépondérant) en 1630 ;
 - limitation du droit de remontrance des parlements à qui il est interdit de se mêler des affaires de l'Etat (1641) ;
 - institution de manière permanente des intendants, représentants du roi, dans les provinces (1642).

En outre, Richelieu s'efforce de mettre en place un contrôle de l'opinion publique :

- renforcement de la police ;
- propagande officielle avec le lancement de la *Gazette* de Théophraste Renaudot en 1631, journal quasi officiel du gouvernement, dans lequel Richelieu écrit lui-même des articles, et avec la création de l'Académie française en 1634-1635 qui doit rédiger un dictionnaire de la langue française et contrôler la production littéraire.

- « *relever son nom dans les nations étrangères là où il devrait être* » : l'effort maritime et colonial entrepris par Henri IV est poursuivi au Canada et étendu aux Antilles, au Sénégal, à Madagascar, à la Guyane et à la Réunion (alors appelée Ile Bourbon). Avec des forces militaires réorganisées, Louis XIII et Richelieu interviennent dans la guerre de Trente ans (1618-1648) : ils soutiennent les adversaires des Habsbourgs en sous-main jusqu'en 1634 mais la défaite des Suédois les pousse à intervenir de manière ouverte dans la guerre en 1635 contre l'Autriche et l'Espagne. La guerre est alors marquée par une série de succès et de revers sur les frontières, sans victoire décisive de part et d'autre, jusqu'à la mort de Richelieu (1642) puis de Louis XIII (1643).



c – La minorité de Louis XIV : Mazarin et la Fronde

Louis XIV n'a que cinq ans en 1643 et la régence est exercée par sa mère, Anne d'Autriche, qui gouverne avec le cardinal Mazarin, d'origine italienne, recommandé par Richelieu.

Les difficultés de la régence

De nombreuses difficultés rendent Mazarin impopulaires :

- reprise de l'agitation nobiliaire (duc de Beaufort notamment) ;
- augmentation des impôts du fait de la poursuite de la guerre extérieure, Mazarin étant accusée, non sans raison, de s'enrichir aux dépens du trésor royal ; or, les années 1648-1652 sont marquées par une crise économique et par de médiocres récoltes qui provoquent crise de subsistances, épidémies et misère, en particulier dans les campagnes, ce qui rend insupportable

l'accroissement de la fiscalité royale ;

- opposition du Parlement de Paris qui, par des remontrances, prétend réformer la politique royale car il se considère comme le défenseur des libertés fondamentales.

Ces mécontentements et ces oppositions se fédèrent lors de la Fronde (1648-1653).

La Fronde

Elle commence par une « fronde parlementaire » (1648-1649), en particulier celle du Parlement de Paris : en 1648, les parlementaires élaborent un plan de réforme de l'Etat (limitation de l'absolutisme, suppression des intendants, réduction de la taille et accord nécessaire des parlements pour la levée des impôts). La régente réagit en faisant arrêter les parlementaires les plus en pointe (Broussel, notamment). Le parlement de Paris reçoit alors l'appui de certains nobles (Conti, Condé) et, surtout, un appui populaire qui se manifeste par de multiples chansons prenant à partie Mazarin (les « mazarinades ») et par la « journée des barricades » à Paris (26 août 1648) ; la régente est contrainte de libérer les parlementaires incarcérés et de négocier avec le parlement. Anne d'Autriche, Mazarin et le jeune Louis XIV fuient Paris lors de la nuit du 5 au 6 janvier 1649 et se réfugient à Saint-Germain-en-Laye tandis que Condé, qui s'est rallié à la Cour, vient bloquer Paris avec l'armée royale.

La régente, Mazarin et le roi rentrent dans Paris en 1649 mais Condé, qui a battu les frondeurs sous les murs de Paris, veut désormais jouer un rôle politique éminent et veut chasser Mazarin. La régente le fait arrêter ce qui provoque la « fronde des princes » (1650-1653) qui s'allie aux parlementaires et obtient le soutien des Espagnols (avec lesquels la France est toujours en guerre). Mazarin est contraint de fuir Paris et d'errer (jusqu'en Allemagne) de lieu en lieu (sous la protection de d'Artagnan...) pour échapper aux frondeurs ; il parvient à rassembler une armée qui bloque Paris où Condé est contraint de s'enfermer après avoir été battu par Turenne à la tête de l'armée royale (combat de la Porte Saint-Antoine, 1652). Le désordre et la violence s'installent dans Paris par suite de la discorde qui s'établit entre le Parlement et Condé ; les hommes de celui-ci massacrent ainsi deux cents bourgeois à l'hôtel de ville. Condé est contraint de s'enfuir et rejoint les Espagnols tandis qu'Anne d'Autriche et Louis XIV rentrent triomphalement dans Paris, rappelés par le Parlement. Le retour de Mazarin en février 1653 marque la fin de la Fronde.

La victoire du pouvoir royal

L'échec de la Fronde est dû à la désunion de ses acteurs ; les ravages de la guerre civile ont aggravé la misère populaire. Néanmoins, le désordre engendré par les frondeurs, incapables de s'entendre, et les souffrances endurées pendant les années de guerre civile renforcent finalement la monarchie absolue qui apparaît comme le seul régime capable d'assurer l'ordre dans le royaume.

Jusqu'en 1661, Mazarin bénéficie de la confiance d'Anne d'Autriche et de Louis XIV qu'il prépare au gouvernement. Il met un terme victorieux à la guerre de Trente Ans et au conflit avec l'Espagne :

- traités de Westphalie (1648) avec les Habsbourgs d'Autriche, qui donne l'Alsace (sauf Strasbourg et Mulhouse) à la France et qui garantit la liberté de culte en Allemagne ;
- traité des Pyrénées (1659) avec les Habsbourgs d'Espagne qui donne à la France le Roussillon, la Cerdagne, l'Artois, une partie de la Flandre, le Hainaut ; la paix est scellée par le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, fille du roi d'Espagne Philippe IV.

Ainsi, de 1598 à 1610, la monarchie absolue de droit divin s'est renforcée en France : les principales oppositions, en particulier celles de la noblesse et des parlements, sont brisées ; un système fiscal a été mis en place, non sans difficulté, en particulier pour financer l'armée royale ; des intendants, représentants du roi dans les généralités (circonscriptions administratives dans les provinces), munis de pouvoirs de police, justice et finances, ont été mis en place ; enfin, la France joue désormais un rôle essentiel en Europe.

Mazarin meurt le 9 mars 1661 alors que la France connaît une grave crise (crise de subsistances et épidémies en 1661-1663 : « la crise de l'avènement »).

B – Louis XIV, un monarque absolu

Le 10 mars 1661 commence le règne personnel de Louis XIV, présenté comme l'archétype du « roi absolu ». En fait, l'absolutisme naît réellement avec la Révolution française qui le désigne comme le régime politique proscrit ; sous la IIIe République, Louis XIV devient un « repoussoir républicain » car il apparaît comme le « meilleur » représentant de la monarchie absolue.

a – Une « révolution » royale

Le 10 mars 1661, Louis XIV annonce son intention de gouverner seul, sans principal ministre. Le 5 septembre suivant, pour affirmer sa volonté de mettre fin à un système de gouvernement devenu impopulaire, il fait arrêter Nicolas Fouquet, surintendant général des finances, pour malversations et, surtout, parce qu'il se méfie de l'ambition de son ministre ; il est jugé, condamné après un procès inique et incarcéré jusqu'à sa mort. En 1666, Louis XIV dissout la Compagnie du Saint-Sacrement (connue pour ses attaques contre *Tartuffe* de Molière, interdite en 1664), à l'organisation centralisée et très ramifiée, très liée au « parti dévôt » et à la famille Fouquet, regroupant d'anciens frondeurs, favorable à l'Espagne et perçue comme un « État dans l'État » prenant des directives sans en rendre compte au roi.

Louis XIV définit lui-même la monarchie absolue dans ses *Mémoires pour servir à l'instruction du Dauphin*, affirmant ne tenir son pouvoir que de Dieu et donc n'ayant de compte à rendre qu'à Dieu, ses sujets lui devant l'obéissance.

Travailleur acharné et passionné, ne manquant jamais à ses devoirs de représentation (même malade), Louis XIV a une haute opinion de son « métier de roi » et une haute conception de l'Etat (« L'Etat, c'est moi » n'a-t-il sans doute pas dit mais aurait-il pu dire). Il a la volonté de réduire la noblesse à ses ordres (souvenir de la Fronde), de soumettre le clergé à son autorité (gallicanisme) ; il leur impose à partir de 1710 le paiement d'un impôt, le dixième. Il se méfie également des mouvements populaires, en particulier parisiens (encore la Fronde). Il veut renforcer et régulariser les frontières de son royaume, redoute plus que tout l'invasion du territoire national par les armées ennemies. Il montre aussi un grand attachement au « peuple » : lors de la crise de 1661-1663, il fait procéder à des distributions gratuites de blé et affiche une résolution : « Qu'on ne voit plus dans tout le royaume ni indigence ni mendicité ». Il a la volonté d'être un roi accessible à tous ses sujets (ainsi, Versailles sera ouvert à tous) ; il est le seul roi à épouser la veuve d'un roturier, elle-même issue de petite et récente noblesse (Madame de Maintenon, veuve du poète Scarron, épousée secrètement par Louis XIV en 1683). Il est enfin passionné par les arts, en particulier par la musique.

b – L'absolutisme politique

La monarchie absolue de droit divin est théorisée, outre par Louis XIV lui-même, par de nombreux auteurs à la solde du roi, comme Bossuet, évêque de Meaux. Louis XIV instaure un gouvernement personnel avec une administration centralisée, d'abord à Paris puis, à partir de 1682 à Versailles.

Il s'entoure d'un appareil de gouvernement bien organisé, comprenant, d'une part, des conseils de plus en plus spécialisés dont le plus important est le Conseil d'En-Haut et qui l'aident à préparer ses décisions, d'autre part, des exécutants dont le principal est le Contrôleur général des finances (voir tableau joint). Ces ministres se recrutent principalement dans les grandes familles bourgeoises ou issues de la robe (juristes) ; leur nombre réduit explique les larges attributions qu'ils reçoivent et le cumul des fonctions : ainsi, à la fin de sa vie, Colbert est à la fois Contrôleur général des finances, surintendant des bâtiments, arts et manufactures, secrétaire d'Etat à la marine et à la maison du roi.

En province, dans les généralités, Louis XIV établit définitivement les « intendants de police, justice et finances » ; vers 1670, ils encadrent le territoire et sont responsables d'une véritable fonction d'administrateur dont l'autorité se développe aux dépens des officiers et des gouverneurs, des Etats provinciaux et des villes.

A Paris, enfin, il crée la nouvelle fonction de lieutenant général de police (1667), chargé de la surveillance, de l'ordre et de la sûreté, qui marque la prise de conscience par la monarchie de l'émergence d'un nouveau type de pouvoir permettant au roi d'exercer directement sa souveraineté sur ses sujets.

La Cour est également un instrument de gouvernement ; toutes les grâces venant du roi, il est indispensable d'y être présent pour en bénéficier. La noblesse va ainsi être domestiquée en exerçant à la Cour des fonctions souvent purement honorifiques moyennant le paiement d'une pension, se plaçant ainsi sous la surveillance directe du roi. Elle fonctionne selon un cérémonial strict (« l'étiquette ») qui met en scène la monarchie et est également destinée à montrer la richesse et la puissance du roi aux yeux des pays étrangers. La Cour reste cependant encore largement itinérante, même lorsque Louis XIV décide de l'installer définitivement à Versailles le 6 mai 1682.

L'accroissement de la mendicité, des « cours des miracles » et du vagabondage, des agressions et de la prostitution, en particulier dans les villes, conduisit le pouvoir royal, en particulier Anne d'Autriche à l'instigation de la Compagnie du Saint-Sacrement, à créer le 27 avril 1756 l'hôpital général de Paris, destiné à accueillir les mendiants et à les mettre au travail pour « sauver leurs âmes » ; sans fonction médicale, l'hôpital général a pour fonction le « grand enfermement » des pauvres et est avant tout l'expression d'une volonté d'ordre public ; l'hôpital général est rapidement également conçu comme un lieu de correction et de détention où les mauvais traitements et de multiples abus semblent avoir été fréquents. L'institution de l'hôpital général est généralisée à toutes les grandes villes de France par un édit de 1662.

Les révoltes populaires seront relativement rares sous Louis XIV ; elles sont cependant très brutalement réprimées comme, par exemple, la révolte du papier timbré dans l'Ouest (appelée révolte des Bonnets rouges en Bretagne), déclenchée par une hausse des taxes, dont celle sur le papier timbré nécessaire pour les actes authentiques, révolte qui avait également pris une tournure antiseigneuriale (1675).

c – L'absolutisme économique

Colbert met en œuvre une politique mercantiliste (appelée parfois « colbertisme »), très en vogue au XVIIe siècle, qui a pour but d'accroître les exportations et de réduire les importations afin d'augmenter la richesse du pays. Il met en place une politique protectionniste (augmentation des droits de douane) ; il s'efforce de développer la production industrielle en France, notamment en y implantant des industriels étrangers attirés par des privilèges (par exemple, le Hollandais Van Robais pour implanter à Abbeville une manufacture de draps fins en 1665) ; il veut favoriser le commerce intérieur en améliorant les communications (construction du canal du Midi de 1666 à 1681 notamment). Il s'efforce en même temps d'accroître les exportations en créant ou en développant des manufactures royales (par exemple, les Gobelins) où la qualité de la production est réglementée et contrôlée.

Afin de procurer au pays des matières premières, cette politique économique implique le développement des colonies (Canada, exploration de la Louisiane, développement de la culture du sucre et du tabac dans les Antilles, notamment en Martinique, en Guadeloupe et à Saint-Domingue...) ; au service de cette politique, Colbert développe une flotte de commerce et une flotte de guerre puissantes.

Cette économie dirigée a cependant des résultats décevants. En effet, la seconde moitié du XVIIe siècle est économiquement difficile, marquée par de nombreuses crises (1661-1662, 1693-1695, 1709-1710) et par de mauvaises récoltes (correspondant à une petite période glaciaire) ; de ce fait, les impôts rentrent plus difficilement alors que les dépenses s'accroissent. L'équilibre budgétaire n'est ainsi assuré que jusqu'en 1672 ; il devient par la suite constant du fait des dépenses militaires (guerres incessantes à partir de 1672) obligeant à recourir à des expédients (création et ventes d'offices, création de nouveaux impôts comme l'impôt du dixième, créé en 1710 pendant la guerre de Succession d'Espagne, prélèvement en principe temporaire portant sur toutes les propriétés, y compris celles de la noblesse et du clergé, celui-ci s'en étant cependant racheté en payant un « don

gratuit » dont le montant était en fait fixé par le roi).

c – L'absolutisme culturel

Louis XIV est un roi mécène qui met les artistes à son service et au service de la propagande royale contre le paiement de pensions (Molière, Racine, La Fontaine, Lulli, Lebrun, Le Vau, Mansard...) ; parmi les personnages centraux de cette politique, on trouve Charles Perrault (l'auteur des *Contes*), chargé jusqu'à sa disgrâce en 1683 de la propagande royale, et le tragédien Jean Racine, devenu l'historiographie officiel du roi. Écrivains, peintres et musiciens magnifient la personne du roi et les grands moments de son règne ; il est représenté dans ses différentes fonctions de roi (roi de guerre à cheval, roi législateur et administrateur, roi de justice, roi protecteur des arts et des artistes...). En 1701, Hyacinthe Rigault peint un portrait en pieds et en costume de sacre de Louis XIV, à la demande de celui-ci, pour l'offrir à son petit-fils devenu roi d'Espagne sous le nom de Philippe V ; plusieurs copies en sont faites, de formes et de tailles diverses, de même que des gravures, afin de les envoyer dans les cours européennes ou les officines royales de province ou les offrir à des particuliers ; le portrait devient la référence pour les générations ultérieures (y compris pour la photographie officielle des présidents de la République...).

Le château de Versailles est à la fois l'expression de la politique culturelle de Louis XIV et un symbole de la monarchie absolue. Emplacement d'un château construit par Louis XIII, Louis XIV, tout en respectant l'édifice de son père, entreprend des travaux d'agrandissement dès 1661, travaux qui vont se poursuivre pendant tout le règne. Le 6 mai 1682, Louis XIV s'y installe définitivement, y fixant le siège du gouvernement royal. Les bâtiments sont l'oeuvre principalement des architectes Louis Le Vau et Jules-Hardouin Mansard, l'aménagement des jardins d'André Le Nôtre ; néanmoins, l'intervention de Louis XIV fut constante tant dans les plans et la construction des bâtiments que dans l'aménagement des jardins.

Louis XIV a pris le soleil pour emblème, sans doute dès 1653, lorsqu'il danse dans le *Ballet de la Nuit* où il incarne le Soleil levant qui perce les ténèbres (c'est-à-dire la Fronde qui venait d'être vaincue). Versailles est construit et décoré autour de symboles solaires ; ainsi, la chambre du roi est située au centre du palais comme le soleil au centre du système solaire et les salons qui gravitent autour de la chambre du roi-soleil portent des noms de planètes ; les trois avenues de la ville fondée par Louis XIV s'écartent depuis la cour de marbre (dominée par la chambre royale) comme les rayons du soleil. La galerie des Glaces, décorée par le peintre Charles Le Brun, face au soleil couchant, capture et reflète vers l'extérieur les rayons du soleil. De même, le bassin d'Apollon (où le char du dieu-soleil émerge des eaux nocturnes, symbolisant le lever du soleil) est au centre des jardins de Versailles. Toute la mythologie grecque et romaine est mobilisée par les artistes pour la plus grande gloire du roi (Apollon, Neptune, Jupiter, Atlas, Hercule, Minerve...).

Le château de Versailles est considérée comme l'expression la plus achevée de l'art classique qui, par la rigueur de ses lignes, traduit l'absolutisme, la gloire du roi, la soumission de ses sujets et l'obéissance de la noblesse ; mais sa décoration intérieure est baroque, célébrant la lumière solaire et symbolisant la puissance et la gloire universelle du roi, éblouissant ainsi les visiteurs, que ce soit les ambassadeurs étrangers comme les plus humbles sujets du roi venus à Versailles.

d – L'absolutisme religieux

Louis XIV veut une France chrétienne unifiée mais un clergé indépendant de la papauté (gallicanisme). Il entre en conflit avec celle-ci, voulant limiter son pouvoir au domaine spirituel ; en 1693, un accord est conclu avec la papauté, les évêques étant désignés par le roi mais investis par le pape.

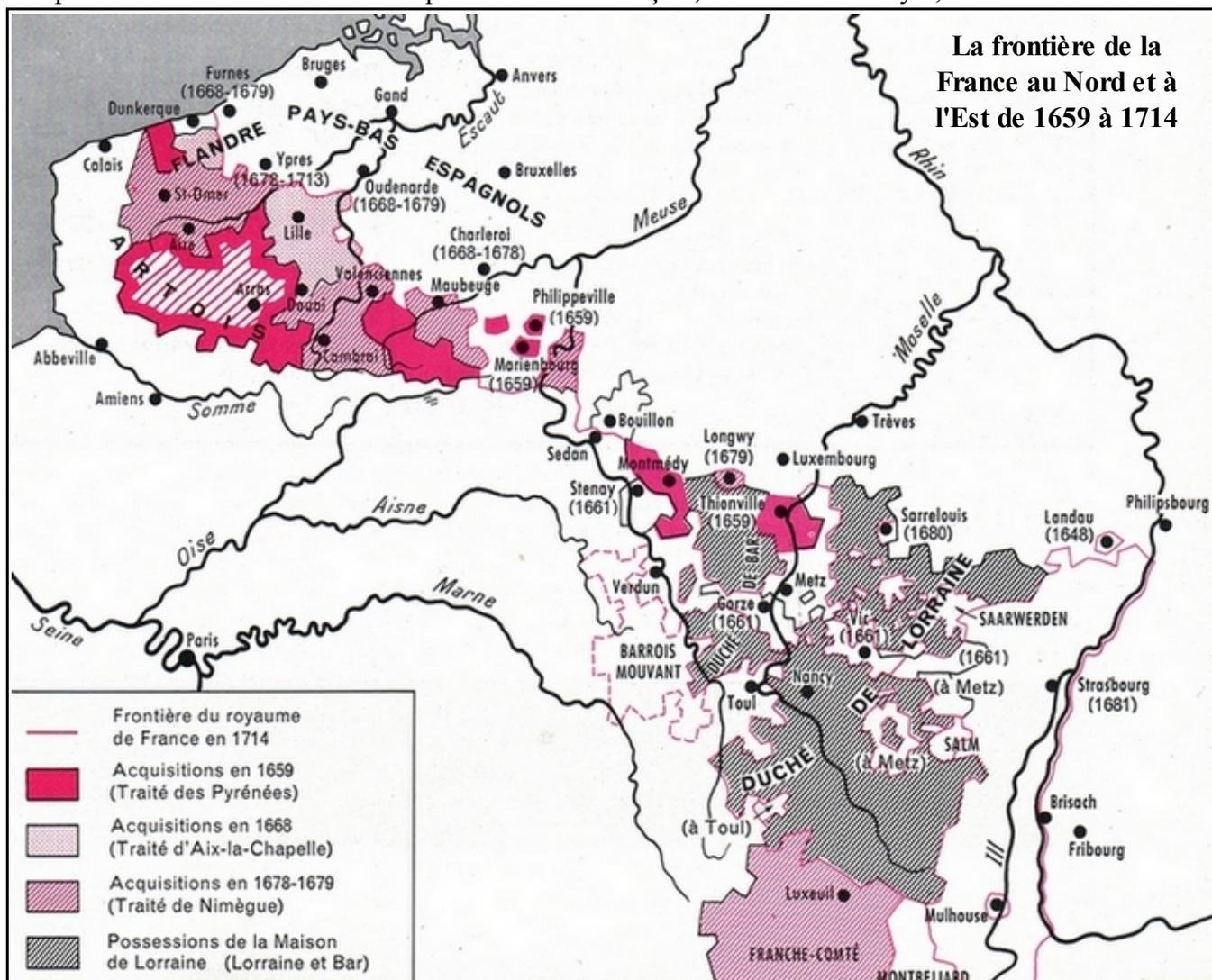
Louis XIV affronte les jansénistes, surtout à partir de 1679. Le jansénisme tire son nom d'un évêque d'Ypers, Jansen, qui insiste sur l'anéantissement de la volonté humaine devant la toute-puissance de Dieu, conception du salut qui est assez proche de celle de Calvin et s'accompagne aussi d'une morale très sévère ; cette doctrine est adaptée par les religieuses de l'abbaye de Port-Royal (non loin de Paris) et dans la bourgeoisie parisienne. Louis XIV voit dans les jansénistes une « secte

républicaine », c'est-à-dire opposée à la monarchie absolue, d'autant plus que les jansénistes recrutent nombre d'anciens sympathisants de la Fronde. En 1709, il fait détruire le monastère de Port-Royal et obtient en 1713 la condamnation du jansénisme par le pape Clément XI (bulle *Unigenitus*). Néanmoins, le jansénisme subsiste et va continuer à provoquer une vive agitation pendant une grande partie du XVIII^e siècle.

Enfin et surtout, Louis XIV veut réaliser l'unité religieuse du royaume aux dépens du protestantisme, bien implanté dans le Midi, l'Ouest et à Paris. Après une première période de tracasseries à l'égard des protestants (1661-1679) et, surtout, après avoir décidé de mener une vie exemplaire (renvoi de Mme de Montespan en 1679), Louis XIV commence une persécution violente contre les calvinistes ; Louvois met en oeuvre les dragonnades (1681), obtenant l'abjuration de nombreux protestants. Feignant de croire à la sincérité de ces conversions, Louis XIV révoque l'édit de Nantes par l'édit de Fontainebleau (18 octobre 1685). Il semble que deux cent mille protestants français environ décident alors d'émigrer à l'étranger, affaiblissant l'économie du pays.

En 1686, Louis XIV s'en prit également aux Vaudois, petite communauté protestante établie dans les vallées alpines au sud-ouest de Turin, sur les terres du duc de Savoie ; face aux troupes envoyées par Louis XIV et le duc de Savoie, les vaudois (appelés « barbets ») se défendirent en menant la guérilla ; 10 à 12 000 prisonniers (hommes, femmes et enfants) furent capturés et internés dans des prisons et des camps dont plus de la moitié moururent de faim et de maladie, les survivants libérés allant s'installer en Allemagne protestante.

En 1702-1705, les protestants des Cévennes se révoltent à leur tour en pleine guerre de Succession d'Espagne, l'ordre n'étant rétabli que difficilement, au prix de plusieurs combats, de violentes représailles et de concessions. Le protestantisme français, fort de ses martyrs, survécut.



e – L'absolutisme militaire

Louis XIV veut donner des frontières sûres à son royaume en les appuyant sur des obstacles naturelles, les régulariser en mettant fin à l'imbrication des souverainetés et en construisant des frontières linéaires. Il veut profiter de l'hégémonie acquise par la France en Europe après le traité des Pyrénées (1659). Louis XIV a enfin la hantise de voir le royaume envahi par des armées ennemies qui vivraient sur le territoire national en le pillant ; aussi veut-il puissamment fortifier les frontières, tant terrestres que maritimes, ce dont il charge Vauban.

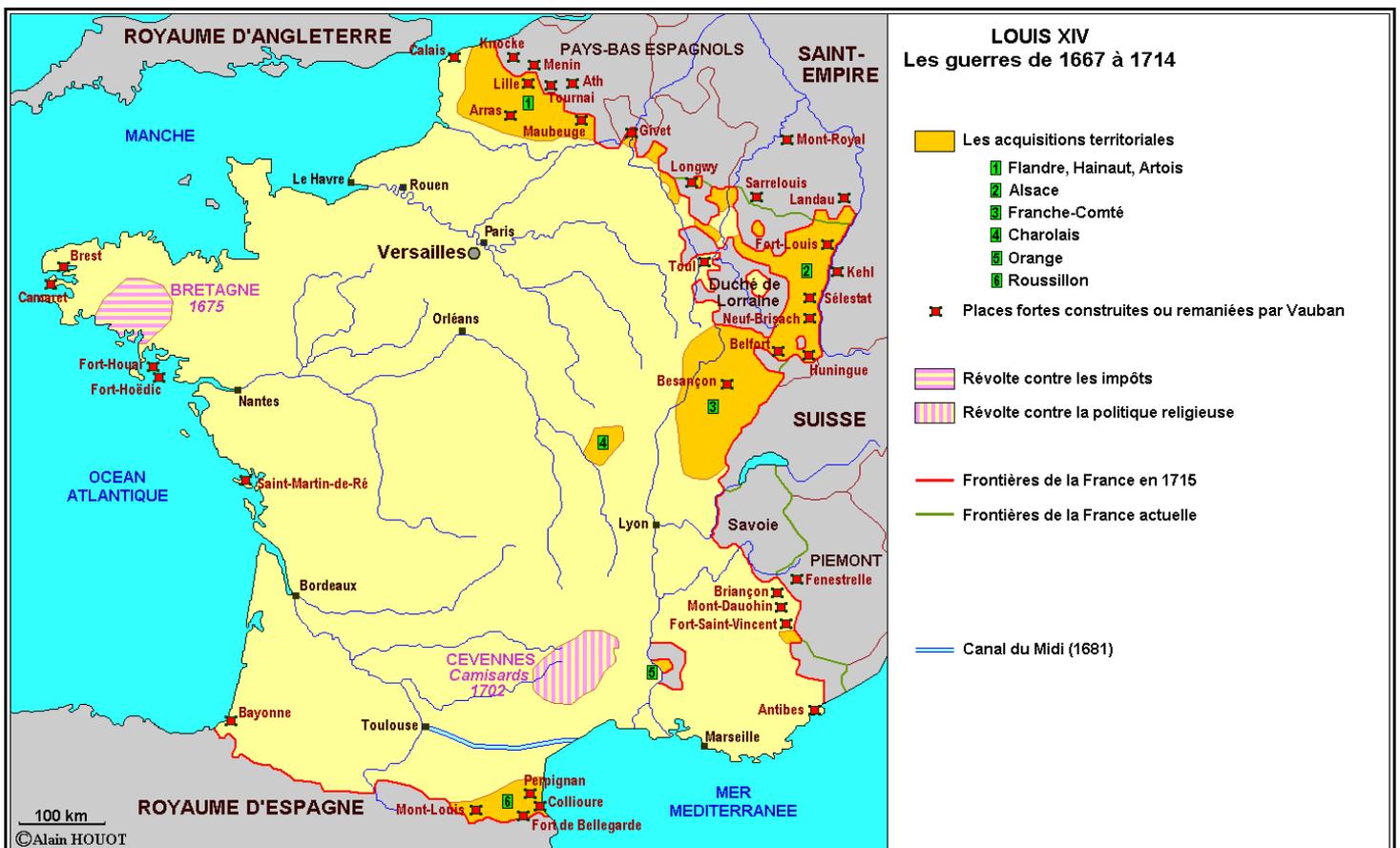
Une puissante flotte de guerre est mise en chantier par Colbert ; cependant, à partir de 1695 (guerre de la Ligue d'Augsbourg), Louis XIV abandonne la guerre d'escadre au profit de la guerre de course. En effet, la crise de subsistance de 1693-1695 et la crise financière qui s'ensuit précipitent le changement de stratégie : la France ne peut conserver la plus grande armée d'Europe tout en investissant massivement au même moment dans la flotte ; dans le même temps, les adversaires de la France la dépassent dans la construction navale, leur offrant un avantage croissant. Ce constat aboutit à la décision (recommandée par Vauban) de sacrifier la flotte et de recourir désormais à la guerre de course, des corsaires (Jean Bart, Pointis, Duguay-Trouin...) s'attaquant principalement au commerce adverse.

Louis XIV et Louvois créent une armée permanente ; les troupes sont peu à peu encasernées (afin qu'elles ne vivent pas sur le pays et chez l'habitant) ; des vivres, du matériel militaire et des munitions sont stockés dans des magasins militaires afin de permettre aux troupes d'être en campagne pendant plusieurs semaines sans avoir besoin de vivre sur le pays ; l'armement est modernisé (fusil, baïonnette, artillerie...).

Le recrutement de l'armée est fondé sur le volontariat ; près d'un tiers des soldats sont des étrangers. L'enrôlement de volontaires n'étant pas suffisant, des sergents recruteurs parcourent le pays et enrôlent plus ou moins de force pour un service de 3 à 5 ans dans les armées du roi.

De 1667 à 1679, les guerres sont victorieuses :

- **guerre de Dévolution (1667-1668)** contre l'Espagne qui permet à la France d'acquérir onze places en Flandre, dont Lille et Douai, à la paix d'Aix-la-Chapelle ;



- **guerre de Hollande (1672-1679)**, contre les Hollandais dont Colbert souhaite la ruine ; la Hollande parvient à réunir une vaste coalition (dont l'Espagne) contre la France ; victorieux, Louis XIV obtient la Franche-Comté et douze places sur la frontière des Pays-Bas aux traités de Nimègue (1678-1679).

- **les réunions** : Louis XIV procède ensuite à des annexions en pleine paix pour renforcer les frontières, notamment celle de Strasbourg (1681). Cette politique provoque la formation de la Ligue d'Augsbourg (Empire, Hollande, Espagne, Angleterre) et le début de guerres difficiles.

- **guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697)** : partout les armées françaises triomphent des adversaires, les combats se déroulant entièrement hors du royaume ; néanmoins, Louis XIV ne remporte pas de succès décisif et le royaume s'épuise. La lassitude générale et le désir de paix de Louis XIV aboutissent à la paix de Ryswick, Louis XIV rendant un certain nombre de ses réunions mais conservant Strasbourg.

- **guerre de Succession d'Espagne (1701-1714)** : le roi d'Espagne Charles II, sans successeur, désigne comme héritier le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV qui accepte la succession (1700). L'empereur, l'Angleterre, les Provinces Unies s'unissent dans la Grande Alliance de La Haye (1701). La guerre est marquée par des défaites militaires et deux des trois lignes de forteresses édifiées par Vauban sur la frontière du nord sont forcées. Les offres de paix de Louis XIV sont rejetées par ses adversaires qui exigent qu'il chasse lui-même son petit-fils d'Espagne ; Louis XIV préfère continuer la guerre. Le royaume est sauvé par le retrait de l'Angleterre qui quitte la coalition en 1711 et par la victoire de Denain (1712) qui repousse l'invasion ennemie. Les traités d'Utrecht (1713) et de Rastadt (1714) laissent à Philippe V la couronne d'Espagne moyennant diverses concessions (cession de l'Acadie et de Terre-Neuve à l'Angleterre notamment).

Les guerres de Louis XIV ont incontestablement renforcées les frontières ; mais, à la mort de Louis XIV (1er septembre 1715), les finances et le pays sont largement épuisés, en particulier par les deux derniers longs conflits.

f – Louis XIV, un roi absolu ?

La volonté de Louis XIV doit observer un certain nombre de limites :

- le roi doit respecter les lois fondamentales du royaume (inaliénabilité du domaine royal, respect des règles de succession, obligation d'adopter la religion catholique, se montrer juste et sage...) ;
- le roi doit respecter les « privilèges » de toutes sortes (notamment des exemptions d'impôt mais pas uniquement) détenus par le clergé, les nobles, les villes, les corporations et les communautés diverses ;
- le roi doit aussi tenir compte des parlements (celui de Paris mais aussi ceux établie en province), cours de justice composées d'officiers qui ont acheté leurs charges et sont donc relativement indépendantes ; les parlements enregistrent les édits du roi et peuvent en principe présenter des remontrances (critiques) au roi à l'occasion de l'enregistrement des édits ; néanmoins, vaincus pendant la Fronde, les parlements se tinrent relativement tranquilles sous Louis XIV... ;
- l'étendue du royaume et la lenteur des déplacements, la diversité linguistique et juridique ralentissent fortement la mise en oeuvre des décisions royales.

Néanmoins, Louis XIV a considérablement renforcé et modernisé le gouvernement royal :

- par la mise en place d'un Etat moderne avec une administration (5 000 officiers sous François Ier, 60 000 sous Louis XIV) ;
- par l'action des intendants dans les provinces ;
- par l'agrandissement du territoire et du rayonnement de la France à l'étranger où son modèle de gouvernement est envié et imité.

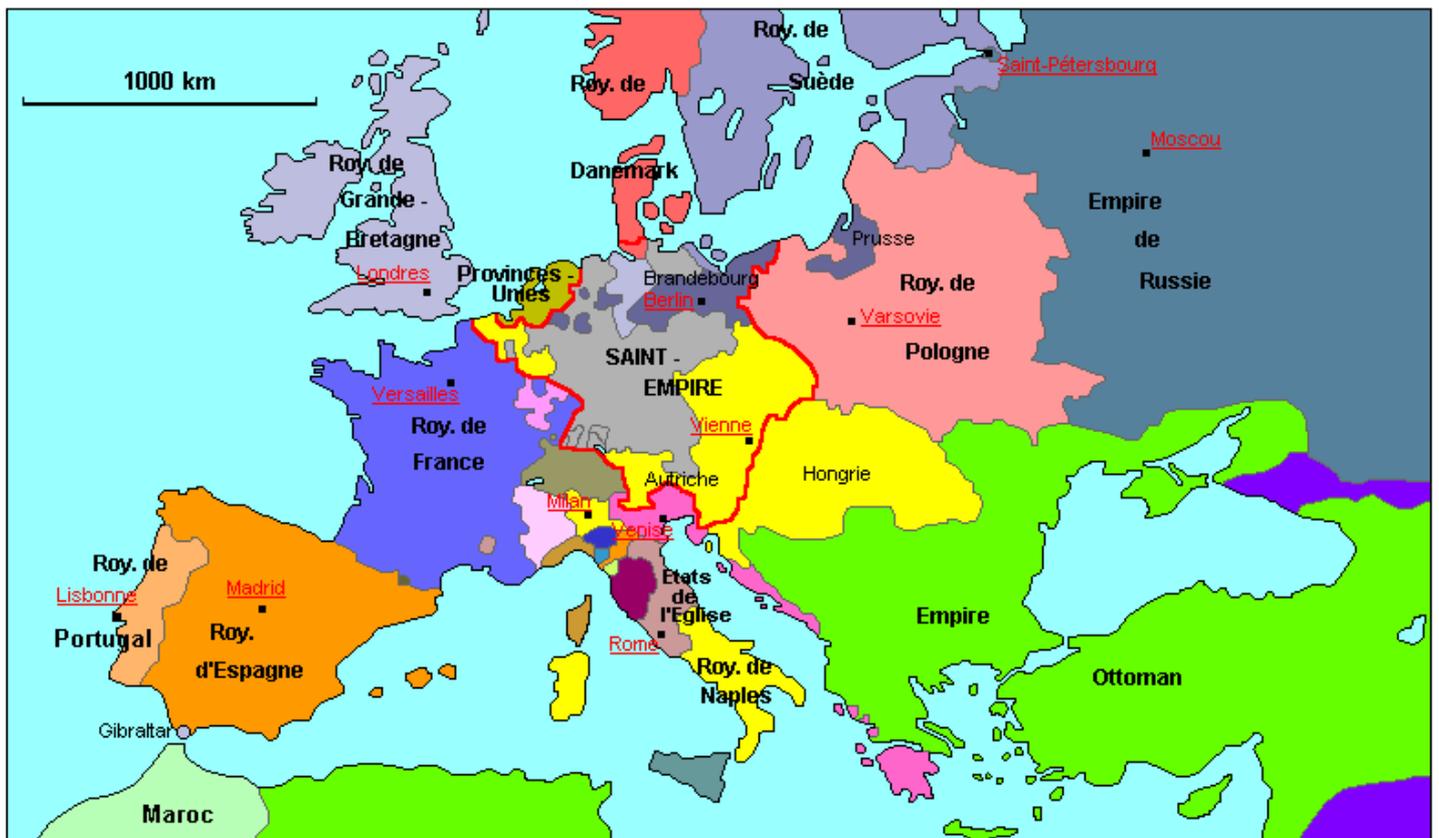
Les historiens ont longtemps vus en Louis XIV l'archétype du roi absolu ayant imposé en France une empreinte rationnelle, étatiste et résolument moderne sur la société et le gouvernement.

Actuellement, les historiens ont plutôt tendance à souligner les continuités qui marquent la société

française sous Louis XIV et à conclure que la France demeurait fondamentalement féodale : le roi maintient son autorité non pas en modifiant les institutions et les élites traditionnelles, mais en s'adaptant à elles ; pour ces historiens, Louis XIV ne fut pas particulièrement moderne, à peine un absolutiste...

Certains historiens préfèrent une position intermédiaire, considérant que Louis XIV fortifia et rationalisa l'autorité royale sur le gouvernement central et dans le domaine militaire, ne souffrant aucune contradiction en matière de politique étrangère et de guerre (absolutisme relatif ou restreint). Le modèle absolutiste de Louis XIV se définirait ainsi par le style et le fonctionnement de son gouvernement. Un monarque absolu n'est pas un dictateur ; son autorité est limitée par la tradition et la nécessité et Louis XIV l'a exercé en tenant compte des privilèges et du pouvoir des élites en place. Cependant, dans les matières où il revendiquait son autorité, notamment la conduite de la politique étrangère et de la guerre et les institutions militaires, il ne toléra aucune ingérence de la part des détenteurs du pouvoir traditionnel. Le roi forma son gouvernement afin d'asseoir son autorité ; il organisa sa bureaucratie non pour qu'elle gouverna à sa place mais pour être sûr de gouverner seul ; il limita, voire supprima ainsi de façon drastique la liberté d'action des agents soumis à son autorité, notamment de ses généraux. L'essentiel de l'autorité était concentré à la Cour, sous son contrôle direct ; son rôle et celui de ses ministres et secrétaires d'Etat s'en trouvaient ainsi considérablement accrus.

L'EUROPE EN 1715



- Possessions anglaises
- Possessions des Habsbourg
- Possessions des Hohenzollern
- Limite du Saint-Empire

A. HOUOT - Aix-Marseille